

Bilan de compétences

EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE >> Bilan de compétences

Objectifs

Analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels. - Identifier les compétences et aptitudes professionnelles et personnelles - Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle. - Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation. - Recenser les facteurs susceptibles de favoriser la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation - Être acteur de son futur

Vous allez apprendre à

Le bilan dure 24 heures, réparties en :

1 entretien préliminaire de 2h,

9 entretiens de 2h sur plusieurs semaines (afin de favoriser la réflexion et la maturation du projet) dont 4 h de tests et questionnaires.

1 phase de conclusion de 2h.

1 entretien de 2h entre six et douze mois après la phase de conclusion pour analyse et amélioration

Il sera demandé au stagiaire un travail individuel de recherche d'informations et d'analyses entre les entretiens

Un entretien préliminaire, qui a pour objet de :

clarifier les besoins du bénéficiaires,

confirmer son engagement dans cette démarche;

l'informer sur le déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes mises en oeuvre. Si le bilan de compétences répond aux besoins du salariés, une convention tripartite, sera alors établie entre CS-Info Formation, votre entreprise et le salarié concerné avant le début du bilan.

Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

d'identifier son profil de personnalité, ses motivations, ses intérêts et ses compétences,

de s'informer sur des métiers susceptibles de lui correspondre, sur le marché du travail et les formations, et ainsi de déterminer ses possibilités d'évolutions professionnelle.

Une phase de conclusion qui permet de :

prévoir les principales étapes de la mise en oeuvre du projet défini, remettre au bénéficiaire son document de synthèse.

24 heures

Déroulement programme	Public	Pré requis
Travail sur les cas des participants. Un plan d'actions individuel permet de capitaliser sur ses points forts et travailler sur ses axes de progrès.	Les salariés en CDI justifiant d'au moins 5 ans d'activité professionnelle, dont 12 mois dans l'entreprise actuelle. Les salariés en CDD comptant 24 mois de travail, dont 4 mois au cours des 12 derniers mois, consécutifs ou non (ou 6 mois consécutifs ou non sous CDD au cours des 22 mois précédent la fin du dernier contrat de travail).	Aucun
Modalité d'évaluation	Suivi de l'action et appréciation des résultats	
Mise en situation	Attestation de formation Avis client	